

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMONWEALTH

Les membres de la Sous-commission ont rencontré M. Douglas Hogg, député et ministre d'État.

Le ministre leur a expliqué que la vérification comportait deux fonctions distinctes : la première, assurer que les accords sur le contrôle des armements sont respectés et la deuxième, créer un climat de confiance entre les participants au processus de contrôle des armements.

Le Traité sur les forces conventionnelles en Europe (FCE), signé en 1990, limite les arsenaux d'armes classiques, mais, depuis sa ratification, les événements se sont précipités. Les dispositions ont été approuvées bloc par bloc, mais il faut maintenant tenir compte des nouvelles républiques de l'ancienne Union soviétique. Le processus de vérification destiné à assurer le respect des dispositions demeure tout aussi important, mais la mise en oeuvre du Traité FCE devient beaucoup plus complexe.

Deux autres séries de négociations actuellement en cours (sur les armes chimiques et l'ouverture de l'espace aérien) présentent des difficultés et des perspectives particulières pour ce qui est de la vérification. L'objectif de la Conférence sur le désarmement, à Genève, est de formuler une convention sur les armes chimiques.